



PIEGU 13

18 NOV. 2016

PREFET DE LA LOZERE

DIRECTION DEPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES

Service Sécurité Risques Énergie
Construction

Mende, le 15 NOV. 2016

SREC/BDEA N° 3016/010

Affaire suivie par :
Jocelyne THONNARD
04.66.49.41.81

jocelyne.thonnard@lozere.gouv.fr

Monsieur le Député,

Par courrier du 30 septembre 2016, reçu dans mes services le 10 octobre 2016, vous avez appelé mon attention sur le développement de l'éolien dans notre département.

Après analyse par la direction départementale des territoires (DDT), je vous rappelle le contexte national, régional et départemental qui encadre le développement de cette énergie renouvelable.

Les engagements pris par la France dans le cadre du Grenelle de l'Environnement prévoient un objectif national de 19 000 MW pour l'éolien terrestre à l'horizon 2020. Dans le même sens, l'arrêté du Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, en date du 24 avril 2016, relatif aux objectifs de développement des énergies renouvelables, fixe cet objectif à 15 000 MW au 31 décembre 2018.

Au niveau de la région Languedoc-Roussillon, le Schéma Régional Eolien (SRE), annexe du Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE), approuvé le 30 mai 2013, décline cet objectif à 2000 MW.

Au vu du SRE Languedoc-Roussillon, une grande partie du territoire départemental apparaît avec des enjeux forts. Dans ces zones, les projets peuvent être envisagés sous réserve de la prise en compte des enjeux environnementaux et devront faire l'objet d'un examen plus approfondi des enjeux de ce territoire.

Pour prendre en compte les enjeux spécifiques du département, une étude des sensibilités paysagères et naturalistes au regard de l'éolien industriel a été menée par mes services afin de proposer une répartition spatiale de sites préférentiels pour le développement de parcs éoliens.

Ce document est mis en ligne sur le site internet des services de l'Etat, à la rubrique <http://www.lozere.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-Risques-naturels-et-technologiques/Energies-renouvelables/Energie-eolienne/Developpement-de-l-energie-eolienne-en-Lozere>.

.../...

Adresse postale : DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DE LA LOZÈRE - BP 132 - 4, avenue de la gare 48005 Mende cedex
Tél: 04 66 49 41 00 - fax: 04 66 49 41 66 - courriel: ddt48@lozere.gouv.fr
Horaires d'ouverture: 9h00-11h30 / 14h00-16h00

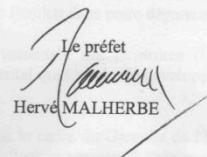
Il s'agissait avant tout d'avoir une approche globale du développement de cette énergie renouvelable afin de la rendre compatible avec ce qui fait l'attractivité du département : qualité des paysages, activités touristiques multiples (tourisme vert), enjeux environnementaux.

Cette étude, présentée aux élus en novembre 2012, bien que n'ayant pas de valeur réglementaire, constitue un document d'orientation pour le développement raisonné de l'éolien en Lozère.

Néanmoins, compte tenu de l'évolution des projets depuis cette date, mes services envisagent de lancer en 2017 une étude complémentaire pour analyser la situation au regard, notamment, de la saturation des paysages.

Tels sont les éléments que je suis en mesure de vous communiquer.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Député, l'expression de ma considération la plus distinguée.

Le préfet

Hervé MALHERBE

Monsieur Pierre MOREL A L'HUISSIER
Député de la Lozère
3, Allée Piencourt
48000 MENDE